

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 056-215600867-20240409-202425-DE

Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2024-25

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
10	8	10

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi neuf avril, le conseil municipal de l'Île de Houat, convoqué par voie dématérialisée, s'est réuni en séance publique à la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe LE FUR, Maire.

Présents : LE FUR Philippe, LE ROUX François, LE BERRE Claudine, SCOUARNEC Joseph, EYMARD Marie-Renée, PERRON Maryvonne, TOURNIER Roland, DE FOUGEROLLES May.

Absents : DE FOUGEROLLES May donne pouvoir à Roland TOURNIER - LE ROUX Frédéric donne pouvoir à François LE ROUX

Date de la convocation :

4 avril 2024

Date d'affichage :

4 avril 2024

Secrétaire de séance : LE BERRE Claudine

Objet de la délibération :

Escale Photo

VU le code général des collectivités territoriales,

L'association ESCALE PHOTO fonctionne avec la cotisation des communes membres.

En 2024, conformément à la convention signée, la cotisation s'élève à 2500 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE, le versement d'une somme de 2500 à l'association Escale Photo.

Vote POUR : 10

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0


Philippe LE FUR
Maire de l'Île de Houat